

La biosécurité à la ferme

France Sylvestre*

Depuis quelques années, la circulation de plus en plus grande de personnes et d'animaux dans le monde a accentué les risques d'introduction de maladies contagieuses dans les troupeaux. Il s'avère donc important de mettre en place des mesures de biosécurité afin de protéger la santé de votre troupeau. Un programme de biosécurité permet de diminuer les risques d'introduction de maladies infectieuses et de réduire la propagation des maladies lorsqu'elles sont présentes.

Planification d'un programme de biosécurité

Afin de planifier un tel programme, il est important de comprendre la façon dont voyagent les agents pathogènes (bactéries, virus ou parasites).

Ils se propagent par :

a) Contact direct :

- Introduction d'animaux porteurs d'une maladie (ou en incubation) dans le troupeau;
- b) Contact indirect, c'est-à-dire par le biais d'intermédiaires :
 - Inanimés, tels : air, matériel (vêtements, bottes, pelles, etc.), eau, aliments, véhicules de transport, fumier, insémination, etc.;
 - Animés, tels : humains, animaux reproducteurs, vermines, oiseaux, animaux domestiques et sauvages, etc. Ceux-ci peuvent s'infecter, multiplier les microbes et les répandre – voir figure 1.

Il faut s'assurer également de respecter trois principes :

- 1 - Contrôler l'introduction de bactéries, virus et parasites (agents infectieux) dans le troupeau;
- 2 - Contrôler la propagation des agents infectieux causant la maladie à l'intérieur du troupeau;
- 3 - Augmenter la résistance du troupeau aux maladies infectieuses.

1 – Contrôler l'introduction d'agents infectieux

L'achat de nouveaux sujets représente un investissement considérable et comporte parfois des risques importants. En fait, l'introduction de sujets porteurs d'une maladie contagieuse (qui n'est pas nécessairement visible) peut amener des pertes économiques importantes à une entreprise.

Il faut établir des règles lors d'achats et les respecter :

- Introduire des animaux provenant de troupeaux ayant un statut connu de maladie (ex : paratuberculose, piétin);
- Introduire des animaux ayant été préalablement vaccinés (vérifier avec votre médecin vétérinaire praticien les vaccins que vous devriez exiger);
- Utiliser des tests sanguins avant l'entrée dans le troupeau (ex : leucose bovine, infection à *neospora caninum*, BVD);
- Mettre en **quarantaine** les nouveaux arrivants;

- Introduire seulement de la semence et des embryons de sources sûres;
- Transporter vous-même vos animaux ou s'assurer que le transporteur utilise un camion propre et idéalement désinfecté;
- Porter une attention particulière aux bovins participant à des concours ou des expositions ainsi qu'à leurs déplacements.

Règles de quarantaine

- Temps minimum de 21 à 30 jours;
- Degré d'isolation adéquat des animaux (endroit fermé, ventilation indépendante, mangeoires et équipements propres, adéquats et indépendants);
- Circulation limitée;
- Propreté des vêtements, des bottes et des instruments qui côtoient ces animaux;
- Observation quotidienne des animaux par ceux qui s'en occupent afin d'y déceler les premiers signes de maladies (diarrhée, fièvre, toux);
- Période réservée pour que le médecin vétérinaire praticien examine, vaccine et vermifuge l'animal si nécessaire.

2. Contrôler la propagation des agents infectieux

Par les visiteurs

Certaines maladies peuvent être transmises par des visiteurs de toute sorte. Il ne faut, cependant, pas oublier que les différents visiteurs ne représentent pas le même risque. En effet, ceux qui se déplacent d'une ferme à l'autre et qui ont des contacts directs avec le bétail représentent un groupe à **risque élevé**.

De façon générale, il faut :

- S'assurer que les animaux morts ou vendus soient ramassés **sans permettre à l'équarisseur, au transporteur ou au négociant** d'avoir un contact avec les autres bovins du troupeau. Par leurs contacts fréquents avec les animaux des autres fermes, ces visiteurs constituent le groupe le plus dangereux;
- Limiter l'accès des visiteurs au troupeau;
- Voir à ce que les visiteurs aient des bottes et des vêtements propres, qu'ils ne marchent pas sur la nourriture ni parmi les animaux;
- Que les visiteurs internationaux n'aient pas accès à la ferme pendant au moins **5 jours** après leur arrivée;
- Afficher des messages d'avertissement à l'attention des visiteurs et tenir un registre de ceux-ci.

Règles d'hygiène à l'attention des visiteurs à risque élevé

(voisins, transporteurs, commerçants d'animaux, médecins vétérinaires, inséminateurs, etc.)

- Les vêtements, les bottes et l'équipement utilisé doivent être propres;

- L'intérieur du véhicule doit être propre et muni de tapis de caoutchouc qui s'enlèvent facilement;
- Les remorques pour le chargement du bétail devraient être nettoyées avant l'arrivée à l'exploitation;
- Les instruments utilisés pour le soin du bétail devraient être propres et stériles avant leur utilisation à la ferme;
- Utiliser des seringues et aiguilles jetables, si possible;
- Porter des manches en plastique et gants jetables lorsqu'il y a contact direct avec des liquides corporels, tissus ou excréments;
- Avant de quitter la ferme, laver et désinfecter l'équipement et les bottes souillées. Se laver les mains au détergent et enlever les combinaisons sales avant d'entrer dans le véhicule.

Par une bonne régie de troupeau

Il est important d'appliquer une bonne régie à l'intérieur du troupeau. Pour cela, il faut s'assurer :

- D'une alimentation équilibrée et de bonne qualité ainsi que de la propreté du système d'alimentation;
- D'un logement adéquat et d'un environnement de bonne qualité : bonne ventilation, densité animale adéquate et gestion régulière des fumiers;
- De séparer les bovins malades et les bovins en santé. *NB : les parcs utilisés pour les vêlages devraient être différents de ceux utilisés pour les animaux malades;*
- D'éviter le contact de sang entre les bovins (enlèvement des cornes, taille des onglons, injections). *NB : il est important de changer d'aiguille à chaque animal et de les éliminer de façon sécuritaire;*
- De disposer rapidement et proprement des animaux morts et des fœtus avortés selon la réglementation en vigueur. *NB : les transporteurs ne doivent pas entrer en contact avec les autres bovins du troupeau;*
- De contrôler la vermine, les insectes, les oiseaux et les animaux domestiques et sauvages.

3. Augmenter la résistance du troupeau aux maladies

Il est impossible d'éliminer et de contrôler toutes les maladies par un programme de dépistage à l'arrivée. Il est primordial d'augmenter la résistance des animaux en :

- a) Maximisant la consommation de colostrum par les veaux nouveau-nés (minimum de 2 litres par têtée ou par gavage, deux fois par jour) et ce, le plus rapidement après la naissance (moins de deux heures);
- b) Vaccinant et en vermifugant les animaux selon un programme adapté à votre entreprise. **Le médecin vétérinaire praticien** est le meilleur conseiller pour faire les recommandations qui conviennent le mieux à votre ferme.

Chaque producteur, en collaboration avec son médecin vétérinaire praticien, devrait élaborer un programme de biosécurité adapté à son élevage. Il est important que tout le personnel qui est en contact avec les animaux comprenne bien l'importance des mesures de biosécurité proposées. Le programme doit

constamment être révisé afin de s'adapter aux besoins évolutifs de l'entreprise.
N'oubliez pas que même si vous avez le meilleur programme de biosécurité, il
n'est efficace que s'il est rigoureusement appliqué.

* médecin vétérinaire, Institut national de santé animale. MAPAQ.